

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.02.2018			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Communautés nomades		Lié à :(obligatoire) ad 17.034
Titre : Amendement au projet de loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN)		
Contenu :		
<p>Article 27, alinéa 2</p> <p>²La décision (<i>suppression de : sommairement motivée</i>) indique les motifs de l'évacuation et la date du départ. Elle requiert l'assistance de la police neuchâteloise pour procéder à l'évacuation.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Laurent Debrot, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :